

2010

GARDINER FINANCE LLC
Les fonds non-corrélés aux
marchés financiers.



Les fonds non-corrélés aux marchés financiers



Crédit photographique : © Corbis 2003, sauf page 8.

Introduction

Gardiner Finance offre des services financiers aux investisseurs privés et aux personnes morales, depuis Genève, capitale mondiale de la gestion de fortune privée, au sein d'un environnement très confidentiel protégé par le secret bancaire.

La crise financière n'est pas terminée malgré des indices à la hausse depuis plusieurs mois, et une rechute brutale. L'investisseur privé doit adopter un comportement nouveau, orienté vers une meilleure diversification des classes d'actifs et une prudence de rigueur.

La suppression du secret bancaire dans des pays comme la Suisse ou le Luxembourg n'a pas été suivie d'effet car ces juridictions sont souveraines et aucune loi, au niveau international, ne peut les contraindre. Des demandes d'informations sont prévues pour les nouveaux clients à partir de Janvier 2010 au Luxembourg, mais la situation est gelée en Suisse.

L'optimisation juridique et fiscale remplacera avantageusement la fraude fiscale et ses effets néfastes en cas de contrôle. Les fonds peu corrélés aux marchés en actions constitueront une base solide pour le patrimoine financier et une assurance contre les crises futures. Les fonds dédiés de droit luxembourgeois, incorporant le portefeuille patrimonial, sont accessibles à partir de 250.000 € d'actifs.

A partir de 5 millions € d'actifs, une délocalisation physique en Suisse, dans le cadre du forfait fiscal, peut être envisagée. Notre service est clé en main: détermination du lieu de résidence, recherche d'un bien immobilier, permis de séjour, négociation du forfait fiscal et gestion de fortune privée dans une banque de Genève.

Une alternative consiste à délocaliser à l'île Maurice, soit dans le cadre de la Convention fiscale franco-mauricienne, soit par le programme IRS qui consiste à acquérir un bien immobilier agréé IRS, assorti d'un permis de résidence. La fiscalité est de 15% sur les revenus rapatriés à l'île Maurice, moins une décote de 80% en application de la convention fiscale.

La crise financière qui s'installe sur le long terme doit inciter l'investisseur à adopter une nouvelle façon d'investir et de considérer son exposition à la fiscalité des revenus du patrimoine, y compris dans le cadre d'une délocalisation des actifs financiers ou physique si besoin est.

Le comportement des marchés permet de prévoir une crise financière de longue durée. Les déficits publics engendrent, pays par pays, des risques élevés pour les indices boursiers. Dans cette situation durable, l'investisseur avisé doit équilibrer son patrimoine financier après un audit ; vendre les actifs risqués plombés par une volatilité élevée ; se tenir à l'écart des risques spéculatifs ; investir dans des produits peu corrélés aux marchés en actions et obligations, car ces dernières sont également exposées aux variations ; se méfier de la fièvre de l'or dont le potentiel de hausse est aléatoire sur le moyen et long terme et préférer « l'or papier » en titres de sociétés concernés par cette activité car le rendement est supérieur à l'or physique.

La situation économique des pays de la zone Euro, les problèmes liés aux déficits publics et au financement des retraites va permettre aux Etats membres de l'UE d'augmenter la fiscalité des hauts revenus et ceux de l'épargne. C'est le cas en France à partir de 11.000 euros par mois pour la prochaine loi de finance, avec une réduction des niches fiscales et un silence complet sur le montant des prélèvements sociaux successifs.

Des solutions d'optimisation juridiques et fiscales existent à partir d'un patrimoine de 250.000 euros qu'il est préférable de délocaliser afin de se mettre à l'abri des variations de la fiscalité. L'utilisation d'une banque privée genevoise afin de délocaliser des actifs financiers est :

- Légale
- Ne doit pas servir de prétexte pour dissimuler des actifs
- Doit être déclaré dans le pays de résidence fiscale, ainsi que le rendement
- Appliquer une optimisation juridique et fiscale adaptée

Les années à venir vont rester dans un cycle haussier et baissier fait de crises répétitives à chaque mauvaise nouvelle visant un pays spécifique. Le fonds de garantie européen peut devenir insuffisant pour couvrir les dérapages des pays concernés par les déficits publics. La rigueur budgétaire va devenir la règle dans l'UE, au sein d'une administration européenne communautaire qui vit au-dessus de ses moyens : pléthore de personnel avec des salaires prohibitifs ; avantages mirobolants ; frais engendrés par deux parlements européens ; subventions distribuées dans toutes les directions, etc... Cette richesse artificielle d'une structure qui est à la fois juge et partie, qui ne produit rien mais dépense beaucoup sera la cible des marchés financiers après celle des déficits publics.

Les fonds non corrélés aux marchés financiers

Dans le cadre du redressement des portefeuilles patrimoniaux et de la création d'une base de sécurité pour l'investisseur privé, l'utilisation de produits financiers peu corrélés aux marchés actions et obligations est une solution diversifiée et durable.

L'affaire de la quasi-faillite de Dubaï et le niveau élevé des déficits publics des pays industrialisés sont des menaces qui pèsent sur les marchés. L'investisseur doit diversifier son portefeuille et ne pas s'engager sur des produits trop volatils. Un recentrage vers des fonds peu corrélés est une option prudentielle, dans une durée d'investissement minimum de 5 à 10 ans.

Notre sélection :

Fonds d'actions d'exploitations minières: fonds européen régulé en Suisse, basé sur les meilleures actions des sociétés minières exploitant le minerai d'or, ce qui permet une combinaison de non-corrélation aux marchés actions, d'un rendement attractif (85,4% depuis le 1er Janvier 2009) grâce à un effet de levier et une stabilité de devise avec le Franc suisse (CHF); liquidité quotidienne; investissement minimum 15.000 CHF. Performance fee de 20%.

Produit structuré à capital garanti 1 : grande société européenne de gestion de fonds ; capital garanti à 100% sur 5 ans ; date de création du fonds : Janvier 1995 ; bonus jusqu'à 50% du rendement ; rating Aaa (Moody's) ; rendement moyen annuel : 12% ; liquidité quotidienne ; investissement minimum 250.000 €.

Produits structurés à capital garanti 2 : grande société européenne de gestion de fonds ; capital garanti à 100% sur 10 ans ; date de création du fonds : Décembre 1996 ; rating Aaa (Moody's) ; faible corrélation avec les marchés financiers avec grand potentiel de diversification des actifs gérés ; rendement moyen annuel : 13,1% ; liquidité mensuelle ; investissement minimum 35.000 €.

Fonds de fonds alternatif 1 : grande société de gestion de fonds européenne ; date de création du fonds : Avril 1997 ; rating AAA (Standard & Poor's) ; aucune année négative depuis création ; très bon comportement en période de crise financière ; rendement moyen annuel 9,5% ; liquidité mensuelle ; investissement minimum 15.000 €.

Fonds de fonds alternatif 2 : grande banque internationale ; date de création du fonds : 1996 ; faible corrélation avec les marchés en actions ; très bonne gestion du risque avec diversification accrue au sein d'une approche défensive et préservation du capital ; plusieurs récompenses depuis 2008 ; rendement moyen annuel : 10,5% ; liquidité quotidienne ; investissement minimum 10.000 €.

Les fonds non-corrélés aux marchés financiers

Fonds alternatif : investissement dans la possession physique de métaux précieux, or, argent et platine, en dépôt dans une grande banque européenne, en Europe ; ceci permet une diversification permettant une couverture par rapport aux variations des marchés en actions ; rendement moyen annuel : 9% ; investissement minimum 15.000 €.

Fonds investi en œuvres d'art : dans une optique de non corrélation et de diversification des actifs, ce fonds est investi en œuvres d'art de qualité, peintures et sculptures, de la période postérieure à la seconde guerre mondiale ; la stratégie est « Buy and Hold » ; rendement moyen annuel : 7,6% ; investissement minimum 10.000 €.

Fonds investi dans les grands crus : dans une optique de non corrélation et de diversification des actifs, ce fonds récent est investi dans la conservation de vins européens de grands crus, majoritairement en Bordeaux et Bourgogne ; le rendement est positif sur les deux premières années, y compris en 2008, année de crise financière ; rendement moyen annuel : 15% ; investissement minimum 125.000 €. Ce fonds est réservé aux investisseurs avisés ayant des connaissances dans les produits financiers.

Cette liste de fonds peu corrélés est non-limitative et d'autres produits existent, parfois avec des rendements moyens supérieurs. Les rendements de ces fonds sur le moyen-long terme sont supérieurs aux marchés en actions du fait de leurs fortes variations à la hausse et à la baisse qui réduisent, de crise en crise, le rendement moyen. La capitalisation et son pouvoir de rendement sont les meilleurs atouts des fonds peu corrélés.

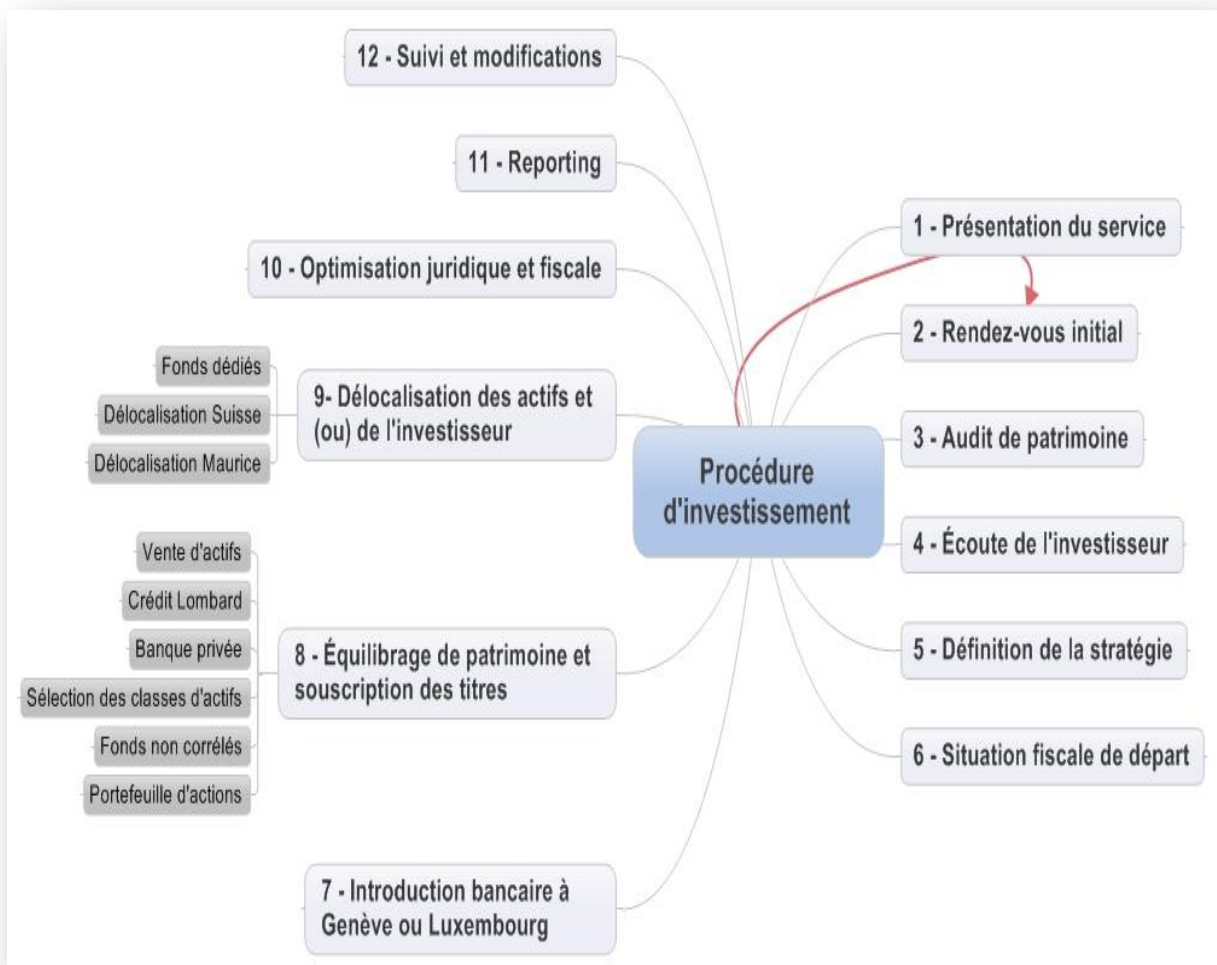
A terme, l'investisseur profite de rendements réguliers résistants aux humeurs des indices et des baisses en cascades qui impactent les portefeuilles fortement composés d'actions internationales. La crise financière n'est pas terminée et a rebondie avec la mauvaise gestion de la crise grecque par les autorités de l'UE. Les conséquences de cette crise à moyen terme sont mal connues et une gestion prudente est de mise.



Notre procédure d'investissement résulte d'un processus logique, dans le cadre d'une relation de confiance avec l'investisseur. Cela débute par une mise en relation, puis par l'écoute et un audit du patrimoine, afin de déceler ses forces et ses faiblesses.

Procédure d'investissement

Notre procédure d'investissement est basée sur l'écoute de l'investisseur et d'une diversification des actifs afin de corriger les effets de la crise financière.



Les entretiens permettent de déterminer la stratégie à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés en fonction de l'âge, ainsi que de la situation personnelle, familiale, financière, fiscale et professionnelle selon le schéma ci-dessus.

Nous contacter

GARDINER FINANCE LLC

6, rue Guillaume Tell

C.P. 1557

1211 Genève 1

Suisse



© Gardiner Finance LLC 2009

Contact : Michel Bigot, manager

Tél : +41 78 873 58 45

info@gardinerfinance.com

Skype : gardiner.finance

[Viadeo](#)

www.gardinerfinance.com